

Extrait du Chôm'Actif

<http://chomactif.fr/Convention-Accompagnement-Insertion-Sociale-et-Professionnelle-Conseil-General.html>

# Convention Accompagnement Insertion Sociale et Professionnelle - Conseil Départemental du / PDI :

**L'AISP** Date de mise en ligne : mardi 20 mars 2018

- L'accompagnement à la recherche d'emploi -

---

Copyright © Chôm'Actif - Tous droits réservés

---

## 2- Convention Accompagnement Insertion Sociale et Professionnelle - Conseil Départemental du Puy de Dôme / PDI : L'AI

Depuis le 1er Janvier 2004, le Conseil Départemental a eu la charge de la gestion du RMI , puis du RSA, et du pilotage de l'insertion, il adopte et met en oeuvre le **Programme Départemental d'Insertion (P.D.I)** qui représente l'ensemble des initiatives ( entreprises d'insertion, chantiers, associations intermédiaires, etc.) en matière d'insertion. Quatre domaines sont concernés (logement, économie, santé, social) pour les publics bénéficiaires et des minima sociaux. Il s'appuie sur un réseau de partenaires dont les services de l'Etat.

Le dispositif « **AISP** » ( **A**ccompagnement **I**ntermédiaire **S**ocial et **P**rofessionnelle) s'inscrit dans le cadre d'un accompagnement au projet individuel des bénéficiaires de minima social, qui ne sont pas publics ASI, mais trop carencés pour bénéficier de prestations d'accompagnement classiques. Venant en complémentarité et/ou en renfort de l'accompagnement social conclut dans le cadre de l'insertion, cette action permet de lever des freins faisant obstacle à une insertion professionnelle durable, et une fois ces freins levés la mise en oeuvre d'un parcours d'insertion professionnelle adapté.

- ▶ **Organisation** : Accompagnement individualisé sur trois mois avec en moyenne, une douzaine d'entretiens répartis sur la durée. Cinquante (50) orientations par an.
- ▶ **Evaluation** : Réunion d'un comité de pilotage à la fin du premier semestre. Réunion de comités de suivi technique tous les trimestres. Bilan intermédiaire à la fin du premier semestre et bilan final à la fin de l'année.



FSE CD63

## 3- Convention CUCS Contrat Urbain de Cohésion Sociale Axe 5 dit de prévention de la délinquance - Ville de Clermont-Ferrand et ACSE ( Agence nationale pour la Cohésion Sociale et l'Egalité des Chances) - Etat FIPID ( Fonds Internationale pour la Prévention de la Délinquance)

Conventionné de puis 2008, il s'agit d'un dispositif d'accompagnement à l'intention des jeunes de 18 à 25 ans issus des zones de la politique de la ville.

- ▶ **Objectifs** : Ramener dans les dispositifs de droit commun les jeunes de 18 à 25 ans, en rupture, par le biais de la médiation avec les organismes en charge de l'insertion sociale et professionnelle et ainsi revenir la délinquance ou la récidive des personnes sous main de justice.
- ▶ **Organisation** : Accompagnement individualisé sur douze mois avec en moyenne, en entretien tous les quinze jours : dix parcours par an.